

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2441

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Aménagement de l'avenue des Frères Lumière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Gersperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2441**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Aménagement de l'avenue des Frères Lumière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération d'aménagement de l'avenue des Frères Lumière fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'avenue des Frères Lumière, ancienne route royale devenue grande rue de Monplaisir, est l'axe principal du quartier qu'elle traverse. Artère très commerçante et très fréquentée du 8ème arrondissement, cette avenue ne constitue pas un espace public de qualité à la hauteur des usages qui s'y déroulent : circulation automobile très présente, cheminements piétons peu confortables sur certaines portions, itinéraires cyclables présents et continus mais peu sécurisés, livraisons des commerces qui impactent les autres usages, absence totale de végétation et donc de fraîcheur.

Dans ce cadre, l'enjeu principal consiste à redonner à l'avenue son caractère d'espace public majeur du quartier, favorable aux mobilités actives et offrant un paysage végétal généreux.

La rue du Premier Film est une rue parallèle à l'avenue des Frères Lumière. Elle présente un caractère historique fort. La section est de la rue a été fermée à la circulation, il y a quelques années, apaisant l'espace situé entre l'Institut Lumière et l'école maternelle et primaire Lumière. Cependant, aucun aménagement n'est venu accompagner cette piétonisation qui est amenée à se pérenniser. Dans ce cadre, il est souhaité une requalification de la section de la rue du Premier Film, entre la rue du Docteur Armand Gélibert et la place Ambroise Courtois, en lien avec son nouveau fonctionnement.

Enfin, la chaussée ouest de la place Ambroise Courtois présente également des potentialités d'amélioration. Cette voirie, qui relie l'avenue des Frères Lumière au cours Albert Thomas, est une voirie large qui fragmente l'espace et crée une coupure entre la place piétonne et la rue du Premier Film et ne constitue pas un axe propice aux mobilités actives dans la continuité de la rue Antoine Lumière au sud et de la rue du Docteur Rebatel au nord.

La place Ambroise Courtois, elle-même, n'est pas amenée à être requalifiée car elle présente un aménagement en cohérence avec les usages et les nombreuses activités qu'elle accueille, tout au long de l'année. Cependant, en lien avec la présente opération, un projet de replantation d'arbres est prévu sur la place, afin de remplacer les platanes qui avaient dû être abattus suite à une infection par le chancre du platane.

II - Enjeux et objectifs

Quatre enjeux principaux ont été identifiés, se déclinant en plusieurs objectifs :

- apaiser l'avenue des Frères Lumière sur sa section comprise entre la rue Louis Juvet et la place Ambroise Courtois :

- . réduire et apaiser la circulation,
- . élargir les trottoirs,
- . permettre une cyclabilité de l'avenue, notamment, en pratique familiale ;

- végétaliser le secteur :

- . apporter un maximum de végétation sur l'avenue des Frères Lumière, sur sa section comprise entre la rue Louis Juvet et la place Ambroise Courtois : arbres et bandes plantées,
- . replanter la place Ambroise Courtois suite aux abattages des dernières années (chancre du platane) ;

- pérenniser la piétonisation de la rue du Premier Film et recréer un véritable parvis au lycée professionnel du Premier Film ;

- intégrer les usages et équipements existants : nombreux commerces et marché, l'Institut Lumière, la Maison de la jeunesse et de la culture (MJC), groupes scolaires.

III - Périmètre

Le périmètre de l'opération d'aménagement s'étend sur les axes suivants :

- l'avenue des Frères Lumière, entre la rue Louis Juvet et la place Ambroise Courtois, de façade à façade,
- la chaussée ouest de la place Ambroise Courtois,
- la rue du Premier Film, entre la rue du Docteur Armand Gélibert et la place Ambroise Courtois,
- la place Ambroise Courtois, en lien avec les replantations d'arbres uniquement.

IV - Travaux préalables sur les réseaux d'assainissement

La direction du cycle de l'eau prévoit de réaliser des travaux de réhabilitation et de renouvellement de ses réseaux d'assainissement en amont de l'opération d'aménagement, sur l'avenue des Frères Lumière et sur la rue du Premier Film.

V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme correspond au financement des travaux nécessaires à ces opérations sur les réseaux d'assainissement.

Le besoin est estimé à 2 750 000 € HT à charge du budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux préalables à mener sur les réseaux d'assainissement, dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Frères Lumière à Lyon 8ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 2 750 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 000 000 € HT en 2024,
- 750 000 € HT en 2025,

sur l'opération n° 2P06O9676.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 2 780 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-303608-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
